

Remise aux mains de S. E. le C^{te} Goluchowski
le 29 Mars 1896.

N.

Note verbale.

Dans l'éventualité de la prorogation tacite du traité d'Alliance conclu, le 6 mai 1891, entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le Gouvernement royal d'Italie croit devoir rappeler aux deux Hautes Parties sus-tractantes qu'il reste entendu que les déclarations ministérielles échangées en mai 1882 concernant l'Angleterre, dont copie est ci-jointe, demeurent en vigueur pour la même durée du traité susmentionné.

Le Gouvernement du Roi
attacherait du prix à recevoir du
Gouvernement S. M. une assurance analogue.

(Annonce)

Déclaration ministérielle.

Le Gouvernement royal déclare que les stipulations du traité secret conclu, le 20 mai 1882, entre l'Italie, l'Autriche-Hongrie, et l'Allemagne ne pourront — comme il a été préalablement convenu — en aucun cas être envisagées comme étant dirigées contre l'Angleterre.

En fait de quoi, la présente déclaration ministérielle qui devra également rester secrète a été dressée pour être échangée contre des Déclarations identiques du Gouvernement S. M. I. & R. d'Autriche-Hongrie et du Gouvernement S. M. d'Allemagne.